



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLARD

SEANCE DU 20 MARS 2026

<p>Nombre de conseillers en exercice : 15</p> <p>Présents : 15</p> <p>Procuration : 0</p> <p>Absents : 0</p> <p>Votants : 15</p>	<p>Délibération N°2026-09</p> <p><u>Indemnités de fonction des élus</u></p>
---	---

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE VINGT MARS, le Conseil Municipal de la Commune de VILLARD, dûment convoqué par Monsieur Pierrick DUFOURD, Maire sortant, s'est réuni en séance publique à 20h00 salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Pierrick DUFOURD, maire.

Date de la convocation : 16 mars 2026

ETAIENT PRESENTS : Monsieur Christophe BOSSU, Monsieur Jean-Paul COSTAZ, Madame Blandine CUGNIER, Madame Lori DUCROZ-LELEVRIER, Monsieur Pierrick DUFOURD, Madame Stéphanie GACHET-GUINAND, Monsieur Guillaume GOUSSE, Monsieur Mathieu GUINAND, Madame Catherine MICHOUPLIER, Monsieur Jean-Sébastien MOLITOR, Monsieur Frédéric MOUTHON, Monsieur Joël MOUTHON, Madame Laurette PINGET, Madame Florine QUINTIN, Madame Mireille ROSAY

EXCUSES :

ABSENTS :



SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Jean-Sébastien MOLITOR est nommé secrétaire de séance.

Délibération N°2026-09 – Indemnités de fonction des élus

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123 -20 et suivants,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées au maire et aux adjoints au maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Considérant que la population totale de référence au 1^{er} janvier 2023 en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2026 est de 972 habitants,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide avec effet à la date du 20 mars 2026 de fixer comme suit le montant des indemnités mensuelles :

1. Pour l'exercice effectif des fonctions de maire :

Taux accordé au maire : 44.3 % de l'indice brut 1027 soit 1 820,96 €

2. Pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au maire et au regard de l'arrêté municipal du 20 mars 2026 portant délégation de fonction aux adjoints

Taux accordé aux adjoints au maire 11,77 % de l'indice 1027 soit 483,81 €

Madame Mireille ROSAY 1er adjoint, Monsieur Frédéric MOUTHON 2^{ième} adjoint, Madame Blandine CUGNIER 3^{ième} adjoint, Monsieur Christophe BOSSU 4^{ème} adjoint.

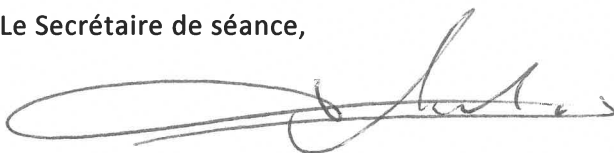
Percevront ces indemnités ;

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à Villard, le 21 mars 2026

Le Maire,
Pierrick DUFOURD

Le Secrétaire de séance,



Télétransmise le
Affichée le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa réception par le Représentant de l'Etat.